

TÉLÉ MB APERÇOIT le bout du tunnel



Le sort de Télé MB est entre les mains des communes

► Tous les bourgmestres des treize communes couvertes par la chaîne de télévision locale Télé Mons-Borinage ont été sollicités pour refinancer la chaîne. Lens, Jurbise, Saint-Ghislain, Mons, Hensies, Boussu, Quaregnon, Colfontaine, Quiévrain, Honnelles, Dour, Frameries et Quévy doivent désormais faire un choix. Accorder ou non l'augmentation à 2,5 € de la quote-part annuelle.

La semaine dernière, le conseil d'administration de Télé MB, la direction et la délégation syndicale ont validé la nouvelle mouture du plan de sauvetage de la chaîne. Une économie en interne de 380.000 € est réalisée par Télé MB. Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la première vague, aucun licenciement sec n'est à l'ordre du jour.

DES ÉCONOMIES principalement de fonctionnement sont faites. Citons, par exemple, une désignation en interne d'un nouveau rédacteur en chef, le gel du barème des salaires durant une année, réduction de moitié de la valeur faciale des chèques repas, réduction des leasings,... En contrepartie, un refinancement structurel de Télé MB doit être fait. Depuis le début, le comité

de direction et le conseil d'administration affirment que *"sans un refinancement, la télévision locale ne peut survivre"*.

Pour pérenniser l'activité, le plan de gestion prévoit un apport annuel des treize communes de la zone de couverture. Annuellement, la quote-part s'élevait à 1,25 € par commune et par compteur à gaz, les communes passeraient à 2,5€ par commune et par habitant. Autrement dit,

les communes verseraient le double de ce qu'elles octroyaient jusqu'à présent.

"Je pense que ça restera dans tous les cas difficile", précise David Flament, le directeur de Télé MB. *"Il y a encore pas mal d'éléments qui restent à confirmer. Une quote-part annuelle de 2,5 € par habitant est effectivement un minimum pour assurer l'avenir de la chaîne."*

POUR L'HEURE, rien est encore gagné. Les bourgmestres socialistes ont assuré qu'ils défendraient ce plan de gestion (et donc l'augmentation à 2,5 €) auprès de leurs collègues respectifs. Le MR (Quiévrain et Jurbise) et le cdH (Dour) sollicitent la présentation de nouveaux éléments d'informations quant au projet de chaîne avant de se prononcer définitivement sur ce plan de sauvetage.

C. Ti.

Elio Di Rupo (PS)
BOURGMESTRE
DE MONS

"2,5 € ? C'est le minimum minimorum"

"Le conseil d'administration de Télé MB a marqué sa décision sur une restructuration sévère. Ça doit être encouragé. Au niveau des communes, nous devons aussi faire un effort. Le

collège de Mons a avalisé, lundi, l'augmentation à 2,5 euros. C'est vrai, c'est beaucoup d'argent. Après analyse, c'est le minimum minimorum avec lequel Télé MB peut vivre. Si nous descendions plus bas, Télé MB ne survivrait pas. Nous sommes face à un choix cornélien. Soit les communes réalisent l'effort financier, soit elles ne le font pas. Mais alors, elles doivent avoir le courage de l'assumer."

C. Ti.

LES 13 COMMUNES débourseront 1,5 million d'€

▣ Plusieurs milliers d'euros seront à charge des communes

► Si les conseils communaux des treize communes couvertes par Télé MB doivent encore valider ou non le plan de gestion, une estimation de ce que les communes devraient payer pour la survie de la chaîne est possible. La quote-part annuelle sera d'ailleurs calculée différemment, c'est-à-dire via une clé de répartition par habitant et plus par compteur à gaz présent sur le territoire.

À Mons, le surplus pour la commune d'un peu plus de 95.000 habitants s'élèverait à 119.038 euros. Le bourgmestre a fait savoir que son collègue avait marqué son accord. À Quévy, la situation pourrait être plus problématique compte tenu de son plan de gestion particulièrement cadencé. Avec un peu plus de 8.000 habitants, elle devrait libérer 10.552 euros.

À Jurbise, les finances sont saines. Pour ses 10.135 habitants, elle devrait débourser 12.668 euros supplémentaires. À Frameries, le nombre d'habitants approchant les 22.000 personnes, l'augmentation serait de 27.167 euros. À Boussu, s'ajouteraient quelque 24.432 euros pour les 19.500 habitants. Et à Saint-Ghislain, 28.633 euros pour ses 22.900 habi-

tants.

Du côté de Colfontaine, il s'agirait de 25.823 euros supplémentaires pour 20.650 habitants. À Hensies, l'augmentation serait de 8.570 euros pour 6.856 habitants. À Dour, l'indexation de la quote-part obligerait la commune à verser 21.082 euros supplémentaires pour ses 16.800 habitants. À Quiévrain, 8.358 euros pour ses 6.600 habitants. Notons néanmoins qu'un accord pourrait être négocié pour cette commune dont le taux de couverture est faible.

À Honnelles, c'est un peu le même principe qu'à Quiévrain, où le taux de couverture est relativement faible. L'augmentation s'élèverait à 6.477 euros pour 5.182 habitants. À Quaregnon, l'indexation de la quote-part toucherait près de 14.000 habitants pour un montant total de 17.486 euros. Enfin à Lens, la commune devrait payer 5.160 euros supplémentaires pour ses 4.128 habitants.

Lors des prochains conseils communaux, en avril, les treize communes seront amenées à se prononcer favorablement ou non sur cette nouvelle clé de répartition. À n'en pas douter, jusque-là, ça va discuter ferme.

C. Ti.

REACTION

Jacqueline Galant (MR)
PRÉSIDENTE DE LA
FÉDÉRATION MONS-
BORINAGE

"Un supplément d'informations"

"Nous demandons toujours un supplément d'informations concernant le projet de chaîne. Nous aimerions que le directeur de Télé MB et le rédacteur en chef viennent nous présenter ce projet. Nous devons être en mesure de pouvoir évaluer s'il tient réellement la route ou non. Une explication de l'intercommunale IDEA est aussi vivement souhaitée. Car jusqu'à présent, l'IDEA n'a pas encore été officiellement contactée pour nous présenter un plan financier. Les montants sont assez conséquents. Ce que nous demandons est une question de gestion en bon père de famille des deniers publics."

C. Ti.

REACTION

Carlo Di Antonio (cdH)
BOURGMESTRE
EMPÊCHÉ DE DOUR

"De l'enthousiasme pour l'avenir"

"Nous saluons l'effort économisé en interne. C'était nécessaire et ça a été fait. Maintenant, nous aimerions voir plus clair dans le projet de chaîne. Nous allons demander à ce qu'une présentation nous soit faite de ce qui changerait demain avec les nouveaux investissements. Nous avons fixé un montant maximum

d'augmentation à 2 €. Désormais, c'est 2,5 €. Nous parlons quand même de plusieurs milliers d'euros que les communes devront, chaque année, mettre sur la table dans un contexte budgétaire de plus en plus compliqué, où les communes ont des difficultés à maintenir les subsides aux associations."

C. Ti.